



COMMUNE DE LA CHAMBRE
(Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015-049

SÉANCE DU HUIT JUIN DEUX MIL QUINZE

Le HUIT JUIN DEUX MIL QUINZE à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de La Chambre convoqué légalement par lettre adressé à chacun de ses membres, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Monsieur DURIEUX Gérald, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 9

Votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 27/05/2015

Etaient présents : M. DURIEUX Gérald, M. RAVOIRE René, M. PILONI Robert, Mme BERTRAND Céline, M. MEYER Gilles, Mme SONZOGNI Mathilde, M. BOST Philippe, M. BAUDIN Jean, Mme DAUTIÉE Sandrine

Absent excusé : M. DUMORTIER Logan

Procurations : M. TROCCAZ Marc à M. DURIEUX Gérald, Mme COLONEL-BERTRAND Isabelle à M. MEYER Gilles, Mme DUROT Sophie à Mme DAUTIÉE Sandrine, M. GAIDIOZ Bernard à M. BOST Philippe, Mme ANDRÉ Christelle à Mme BERTRAND Céline

Secrétaire de séance : Mme DAUTIÉE Sandrine

PLAN DE RESTRUCTURATION DES TRÉSORERIES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a assisté à une réunion concernant la fermeture de la trésorerie de LA CHAMBRE – depuis, il a adressé un courrier à Monsieur Le Préfet (avec copies aux 14 communes) sollicitant le maintien de ce service sur le territoire de la commune.

Il est proposé au conseil municipal un projet de délibération afin de demander à la Direction Départementale des Finances Publiques de Savoie de retirer de la liste des fermetures programmées le centre de LA CHAMBRE.

Il propose la délibération suivante :

« La direction départementale des finances publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux.

*La trésorerie de La Chambre est ainsi vouée à la fermeture au 1er janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle d'Aiguebelle pour un regroupement "on ne sait où". C'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée. Cette fusion des deux entités aux **112 budgets** couvrirait un territoire allant d'Aiton à St Etienne de Cuines soit une distance d'une quarantaine de kilomètres pour la plaine et comprenant également de nombreuses communes de montagne pour lesquelles la proximité géographique du service public est une nécessité.*

Cette nouvelle structure sera ingérable et appellera d'autres restructurations telles le transfert de l'accueil des populations au Centre des Finances Publiques de St Jean de Maurienne.

Ainsi délibéré, M. DURIEUX Gérald, Maire

Nous sommes vraiment confrontés, sous couvert d'une politique d'austérité pour les collectivités avec la baisse de leurs dotations (plus de 13 milliards pour 2015 /2016/2017), à un recul des services publics et à un abandon des territoires ruraux, de montagne et périurbains.

Faut-il rappeler les principales missions exercées dans ces unités, en plus d'un accueil fiscal de proximité, l'encaissement des recettes, le paiement des dépenses, la gestion comptable et financière ainsi que le soutien et le conseil aux collectivités gérées par la trésorerie : les communes, les communautés de communes, les régies, les syndicats, l'EHPAD Bel Fontaine, les budgets annexes eau et assainissement, le CIAS du canton de La Chambre, les lotissements, la chaufferie bois, ...

C'est dire l'importance du maintien de ce service public de proximité.

C'est pourquoi nous demandons au Directeur Départemental des Finances Publiques de Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques de La Chambre de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers. »

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la délibération afin de demander à la Direction Départementale des Finances Publiques de Savoie de retirer de la liste des fermetures programmées le centre de LA CHAMBRE



Ainsi délibéré, M. DURIEUX Gérald, Maire